

Arrêté n° 880 CM du 14 juin 2023 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Air Tahiti

(NOR : DAC23000117AC)

Paru in extenso au journal officiel n°49 N du 20/06/2023 à la page 13118 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 20/06/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de commerce ;
Vu les statuts de la société anonyme Air Tahiti ;
Vu la lettre n° 3944 PR du 26 mai 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 26 mai 2023 ;
Vu l'avis n° 71-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 2 juin 2023 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 juin 2023,

Arrête :

Article 1er

M. Jordy Chan, ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Air Tahiti.

Art. 2

L'arrêté n° 110 CM du 4 février 2021 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Air Tahiti est abrogé.

Art. 3

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société anonyme Air Tahiti et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 juin 2023.

Par le Président de la Polynésie française :
Moetai BROTHERSON.

Le ministre des grands travaux,
de l'équipement,
Jordy CHAN.